Formations diplomantes

D.U. MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DES TPE

Le titulaire d'un **Diplôme d'Université** Management et développement commercial des Très Petites Entreprises (Diplôme de niveau III) est soit un **Assistant de Gestion** (ou un responsable administratif) chargé d'épauler le Chef d'entreprise dans le management et le développement de l'entreprise, soit un **Assistant technique** (responsable d'atelier, chef de laboratoire, chef de chantier) chargé de seconder le chef d'entreprise dans le domaine de la production tout en s'inscrivant dans une démarche d'innovation et de management de projet.

Programme :

- **UC 1- Stratégie, Innovation et Qualité** 77H
- **UC 2- Développement commercial de l'entreprise**
- **UC 3- Management des hommes et gestion des RH**
- **UC 4- Gestion administrative**63H
- **UC 5- Projet personnel professionnel**

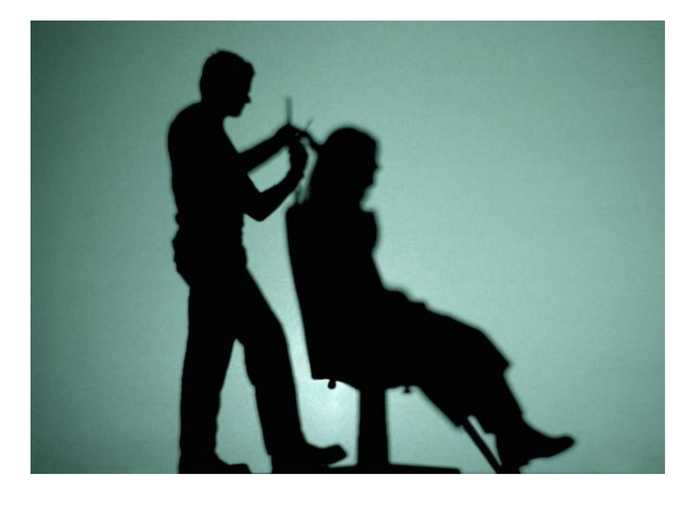
La formation se déroule sur deux ans avec des cours le lundi en journée et le mardi soir

Public :

Salarié, salarié en Congé Individuel de Formation, demandeur d'emploi



BREVET DE MAITRISE COIFFURE



Le titulaire d'un Brevet de Maîtrise (Diplôme de niveau III) en coiffure possède une double qualification qui lui permet de manager et gérer une entreprise artisanale dans toutes ses composantes : L'expertise professionnelle en coiffure, la gestion de l'entreprise, le management des équipes, la commercialisation des services et le développement des activités.

Programme :

- Module professionnel
- Fonction entrepreneuriale
- Fonction commercialisation
- Fonction gestion économique et financière
- Fonction Ressources Humaines
- Fonction formation et accompagnement de l'apprenant
- Fonction Communiquer à l'international

Durée :

Sur deux années, en alternance, à raison de 17 semaines/an au sein de l'IMA(cours du lundi au mercredi) et 29 semaines en entreprise, soit un total de 679 heures de formation .

Du 03 septembre 2012 au 30 juin 2014

Public :

Salarié en Contrat de Professionnalisation, salarié en Congé Individuel de Formation, demandeur d'emploi

EEA - ENCADRANT D'ENTREPRISE ARTISANALE

Le titulaire d'un diplôme d'Encadrant d'Entreprise Artisanale (Diplôme de niveau IV) est un professionnel « technique » du secteur de l'artisanat, appelé à prendre des responsabilités dans le management et la gestion de l'entreprise.

Sa fonction sera d'encadrer une équipe et ses activités avec des compétences techniques, économiques et commerciales puis, éventuellement, de créer ou reprendre une entreprise artisanale

Programme :

- Module Gestion (84 heures)
- Module Ressources Humaines (56 heures)
- Module Commercial (56 heures)
- Module Maître d'apprentissage (42 heures)

Durée :

La formation se déroule sur deux ans avec des cours repartis essentiellement le lundi soir

Public :

Artisan ou salarié de l'artisanat

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CHAUFFEUR DE TAXI

La formation a pour objet de préparer à l'examen du CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CHAUFFEUR DE TAXI mais aussi de préparer le futur professionnel à exercer son métier dans les meilleures conditions



Programme :

- UNITE DE VALEUR 1 : REGLEMENTATION NATIONALE, SECURITE ROUTIERE, TAP
- UNITE DE VALEUR 2 : GESTION COMPTABILITE, PREPARATION A L'EPREUVE DE FRANCAIS
- UNITE DE VALEUR 3 : REGLEMENTATION LOCALE, TOPOGRAPHIE ET TOURISME, TARIFICATION
- UNITE DE VALEUR 4 : CONDUITE ET REPERAGE

Chaque unité de valeur est sanctionnée par un examen officiel. Il est obligatoire d'obtenir les unités de valeur 1, 2 et 3 (phase d'admissibilité) avant de passer l'unité de valeur 4 .

Durée :

La formation comprend 104h au total du 15 septembre au 30 novembre 2012.les cours ont lieu principalement le mardi soir et le samedi matin.

Public :

Salarié de l'artisanat des secteurs taxi et ambulance

Particuliers désireux d'exercer la profession

Prestations Ressources Humaines

Vous souhaitez renforcer l'efficacité de votre entreprise par l'optimisation de la gestion de vos ressources humaines, la Chambre de métiers et de l'artisanat vous aide notamment à :

- Recruter des salariés
- Mettre en place les entretiens professionnels
- Faciliter la communication interne
- Motiver et fidéliser votre équipe
- Faire un bilan des acquis professionnels en vue d'une évolution ou d'un changement professionnel

Contactez les conseillères en ressources humaines :

Grace EL HEJRAOUI au **02.43.49.88.52**

Elodie GAUDRU au **02.43.49.88.90**

Financement et formation : mode d'emploi

Pour qui ?

Les formations proposées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne s'adressent aux :

- Chef d'entreprise artisanale
- Conjoint d'artisan
- Salarié de l'artisanat
- Salarié PME
- Tout professionnel souhaitant se perfectionner selon les techniques et méthodes de l'artisanat

Lieu ?

Les formations sont principalement organisées à **l'imA -CFA 30 bd Volney à LAVAL**.

Comment s'inscrire ?

Renvoyer le **coupon d'inscription accompagné du règlement**. Pour les salariés l'inscription sera définitive à réception de l'accord de prise en charge ou du règlement du coût du stage.

Combien ça coûte ?

Chef d'entreprise, conjoint :

Votre formation est financée par le Conseil De Formation, vous n'avez aucune démarche à effectuer c'est la Chambre de Métiers qui s'en charge. Nous vous demandons simplement une ***participation de 39 € par journée de formation.***

Salarié : Nous contacter. La formation du salarié peut être prise en charge pour votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agrée). Une convention de formation et un devis seront adressés pour effectuer la demande de financement, avant le début de la formation, auprès de votre OPCA.

Comment ça se passe ?

Votre inscription vous sera confirmée par l'envoi d'une convocation vous indiquant les dates, les horaires et le lieu du stage, environ 10 jours avant le début de la formation.

Pour toute information sur nos formations

Contactez-nous au 02.43.64.11.00 ou 02.43.64.11.06

Institut des métiers de l'Artisanat – Formation continue

30 Bd Volney – 53000 LAVAL

Toutes nos formations sont sur le site www.cm-laval.fr